



Association des Hébergeurs Touristiques de l'Indre (AHTI)

ahtindre@gmail.com

<https://www.facebook.com/A.H.T.Indre?fref=ts>

<http://association-hebergeurs-touristiques-indre.com/>

BP Mairie de Bélâbre

36370 Bélâbre

Nous vous informons que l'économie du département de l'Indre est menacée par la création anarchique de 39 zones industrielles pour l'implantation de 248 aéro-alternateurs géants, visibles chacun à bien plus de 35 km (de 180 m à 200 mètres de hauteur et plus...).

Pour les territoires touristiques de la Brenne, de la Vallée des Peintres, des Boischaud sud et Nord, et de certaines parties de la Champagne Berrichonne, dont la richesse réside dans ses panoramas, ses paysages entourés de forêts, ses terres agricoles d'élevage bocager, les territoires naturels préservés, leur installation sera fatale tant pour la fréquentation touristique que pour les résidences secondaires.

Nous AHTI (Association des Hébergeurs Touristiques de l'Indre) affirmons que les ¾ de la clientèle touristique étrangère et des grandes villes abandonneront la fréquentation de notre territoire si nos paysages devaient être mités par 248 aéro-générateurs géants visibles à plus de 30 km à la ronde.

Les propriétaires de résidences secondaires et les touristes sont, directement et indirectement, une importante clientèle pour l'emploi et les entreprises du bâtiment, les services, la restauration, les commerces, les assurances, les hébergements, l'aménagement et l'entretien des espaces verts etc...

"Une transition énergétique qui tue notre espoir de survie économique".

Nous vous remercions de prendre connaissance et de participer à notre appel aux élus concernant notre économie locale en complétant et en signant le formulaire annexé à nous retourner par email ou par la poste à l'adresse : AHTI mairie de Belabre 36370 Bélâbre. Vous pouvez aussi relayer notre message pour réunir le maximum de signatures d'entreprises, fournisseurs et sous-traitants.

Nous rappelons que notre association n'est en aucun cas opposée à l'installation d'infrastructures destinées à produire des énergies renouvelables. Bien au contraire, nous sommes très favorables à l'optimisation de l'efficacité énergétique, à la COP 21 et au développement durable.

La question du choix de notre bocage, parc naturel de surcroît et zone géographique non ventée comme lieu d'implantation d'éoliennes qui faute de vent doivent rivaliser en hauteur avec les gratte-ciels reste un mystère absolu qu'il nous faudra élucider.

Le Bureau

Attestation à compléter à la fin du dossier

<http://association-hebergeurs-touristiques-indre.com/participation/>

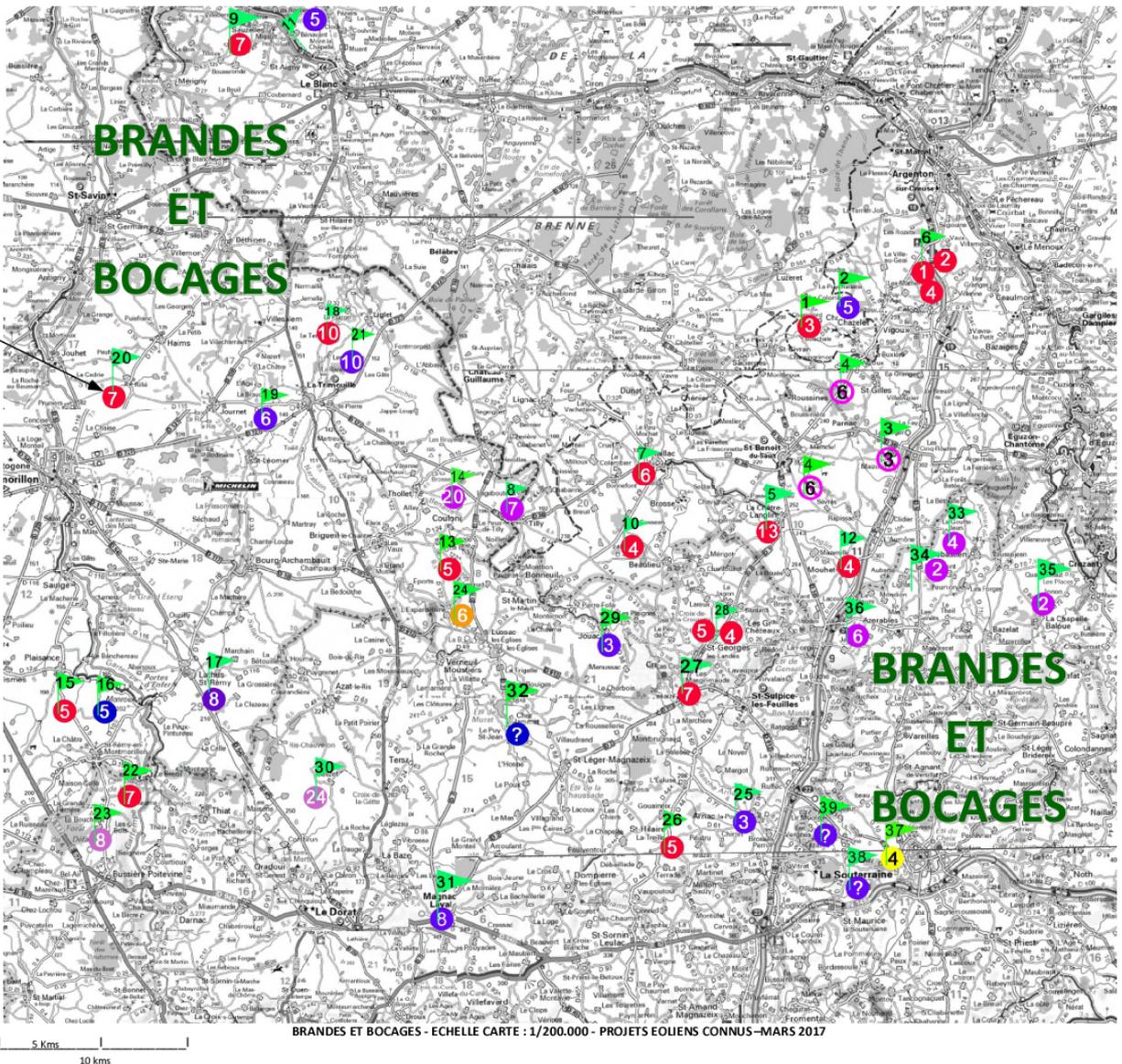
	N°	Projet	Commune	Promoteur	Nbre éoliennes	Hauteur	Avancement du projet connu 03/2017
INDRE	1	Sacieres St Martin	Neoen	3	180	1ère tranche - En cours d'instruction	
	2	Sacieres St Martin	Neoen	5		2ème tranche prévue	
	3	Parnac	Global Wind Power	3	175	DAU 04/2016 - DAU refusée par arrêté préfectoral le 03/03/2017	
	4	Saint-Gilles	Global Wind Power	6 + 6	175	DAU 04/2016 - DAU refusée par arrêté préfectoral le 03/03/2017	
	5	La Châtre l'Anglin	Enerpole	13			
	6	Argenton sur Creuse-Celon-Vigoux	Solaterra	7	184	DAU 08/2016	
	7	Chaillac	VSF Energies Nouvelles	6	179,5	DAU 07/2016 rejetée Demande complément infos par la Préfecture	
	8	Tilly	Maina Eolis	7	126,25	EP 06/2014 - PC refusé 09/2015 - Refus IPE 10/2015 - Recours 12/2015 - Bocage et Patrimoine intervenant volontaire	
	9	Sauzelles	Volitalia	7	121	EP 11/2013 - Dossier à nouveau en instruction suite recours	
	10	Beaufileu	Inersys	4	180	DAU 07/2016	
	11	Poulligny St Pierre	Volitalia	5	150	En attente d'instruction	
	12	Mouhet	IEL Exploitation 14	4	180	DAU 28/12/2016	
VIENNE	13	Brigueil le Chantre	La Compagnie du Vent	5	165	EP 12/2016 Avis défavorable- En attente décision Préfecture	
	14	Thollet-Coulonges	EDF Energies Nouvelles	20	180	EP 12/2015 - PC refusé 01/2016 - KPE refusé 07/2016 - Recours au TA de Poitiers 11/2016 - Vent de Raison intervenant volontaire	
	15	Plaisance	Volkwind	5	185	EP terminée 07/10/2016. Avis favorable. Attente décision Préfecture	
	16	Plaisance-Lathus	Enertag	5		Presse 19/08/2016 Avis favorable	
	17	Lathus-St Rémy	EDPR	4 à 8	185	Prospection propriétaires en cours	
	18	Liglet	Volkwind	10	180	DAU 03/2016 - Demande complément infos par la préfecture 11/2016	
	19	Journet	Volitalia	6		Prospection propriétaires en cours	
	20	Jouhet-Journet-Montmorillon	Eole RES	7	180	Projet La Cabarette - Mât de mesure de 104 m	
	21	La Trimouille	Valeco	10 à 12			
HAUTE-VIENNE	22	Bussières-Poitevine	Valeco	8		Déposé 26/08/2015 - PC accordés - En attente d'EP	
	23	Bussières-Poitevine	GAMESA	7	180	DAU rejetée en août 2016	
	24	Lussac les Eglises	Groupe Quadran	6	150	PC autorisé - En construction	
	25	Arnac la Poste	Abowind et VEM 87	3	180	PC déposé fin 2015	
	26	St Hilaire la Treille	Abowind et VEM 87	5	180	PC déposé fin 2015	
	27	Mailhac sur Biénaize	EDF Energies Nouvelles	7	180	PC accordé le 9 décembre 2016	
	28	St Georges les Landes	Abowind et VEM 87	5		EP 10/2016 Avis favorable. En attente décision préfecture	
	29	Les Grands Chezeaux	Abowind et VEM 87	4		EP 10/2016 Avis favorable. En attente décision préfecture	
	30	Jouac	WPD	4			
	31	Verneuil Moustiers - Tersannes - Azat le Ris - Oradour St Genest - Le Dorat - Darnac	Ostwind	24		Recours auprès de la Cour Européenne	
	32	Magnac-Laval	VSF	6		DAU déposée en décembre 2016	
33	Saint-Léger Magnazeix	RES	?	?			
CREUSE	34	Saint-Sébastien		4		Recours	
	35	Saint-Sébastien	IEL exploitation 7	2	150	Recours au TA de Limoges (associations et particuliers)	
	36	La Chapelle Baloue	IEL exploitation 7	2	150	Recours au TA de Limoges (associations et particuliers)	
	37	Azéables		6		Recours	
	38	La Souterraine	Epuron/Gamesa	4		Installées	
	39	La Souterraine		6		Extension en projet	
	39	La Bussière-Madeleine				Prospection propriétaires en cours	

Demande d'autorisation unique

MARS 2017

- Prévus
 - En instruction
 - En recours
 - En construction
 - En service
 - ⊘ Refusé Préfecture
 - N° Projet
- Qte éoliennes

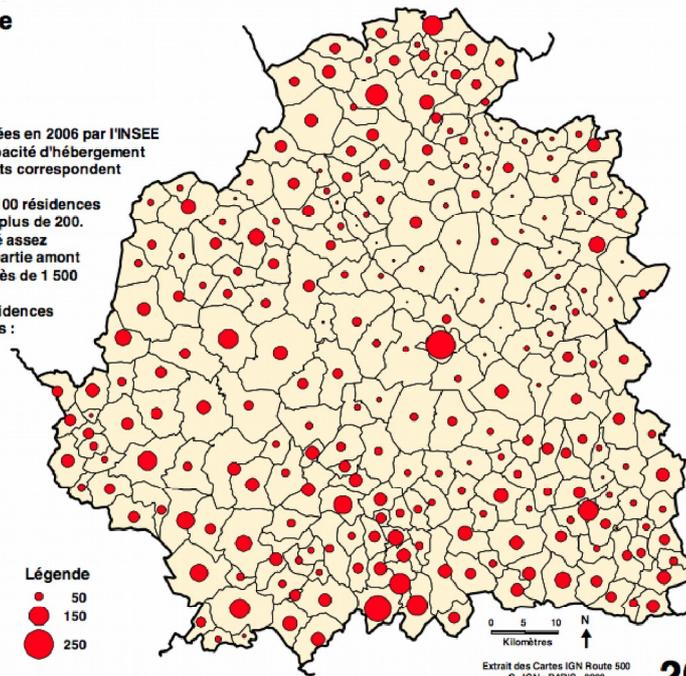
LOCALISATION



Résidences secondaires répartition par commune



Les 14 000 résidences secondaires dénombrées en 2006 par l'INSEE constituent, et de loin, la plus importante capacité d'hébergement touristique de l'Indre, puisque leurs 70 000 lits correspondent à 83% du total des lits touristiques.
33 communes du département ont au moins 100 résidences secondaires sur leur territoire, dont 7 en ont plus de 200.
Deux secteurs ruraux présentent une densité assez concentrée : la vallée de la Creuse, dans sa partie amont entre Eguzon et St Gaultier, qui en compte près de 1 500 et l'amont du Val d'Anglin avec près de 900.
A noter en outre le nombre significatif de résidences secondaires dans des communes importantes : Châteauroux, La Châtre, Le Blanc, Valençay, Mézières...



ADT de l'Indre 2012

Légende



Extrait des Cartes IGN Route 500
© IGN - PARIS - 2000
Licence N°2000/CIJDC/0082

2€

Gîtes de France INDRE EN BERRY

ATTESTATION

Je soussigné, Ludovic DURIS, Responsable du Relais des Gîtes de France de l'Indre en Berry, certifie que dans le cadre de l'agrément « Gîtes de France® », les critères relatifs à l'environnement et à la présence de nuisances auditives, olfactives et visuelles sont pris en compte.

Gîtes de France® ne labellise donc pas de structures situées dans les zones d'implantation de parcs éoliens, ou à proximité de celles-ci, ou de toute autre source de nuisance.

De plus, les touristes viennent dans le Parc Naturel Régional de la Brenne pour son paysage préservé, la diversité de sa faune et de sa flore.

Il n'est donc pas concevable que ceux-ci se retrouvent face un champ d'éoliennes dans cet environnement naturel remarquable.

Fait à Châteauroux, le 14 janvier 2016

Ludovic DURIS
Responsable



GÎTES DE FRANCE de l'INDRE en BERRY - 178 Avenue des Minis 36000 CHATEAURoux
Tél. 09 72 47 50 95 - Email : info@gites-de-france-indre.com - www.gites-de-france-indre-berry.com
Service de réservation - 02 30 07 43 85 - Lundi au Vendredi de 8h20 à 19h - Samedi de 8h à 18h et Dimanche de 10h à 18h



CHATEAUROUX IMMOBILIER

ATTESTATION

**2 Place Sainte Hélène
36 000 CHATEAUROUX**

Tél : 02.54.07.00.25

Fax : 02.54.07.50.91

e-mail : info@francepatrimoine.fr

Web : www.francepatrimoine.fr

GESTION LOCATIVE et SYNDIC

e-mail : gestion@francepatrimoine.fr

Direction :

Olivier et Caroline d'ABADIE
2 Place Sainte Hélène
36000 CHATEAUROUX

Agence de Bourges

BOURGES IMMOBILIER
9 Place Planchât
18 000 BOURGES
Tél : 02.48.70.22.40
Fax : 02.48.70.97.08

Email : bourges@francepatrimoine.fr

Je soussigné, Olivier d'ABADIE, Directeur de l'Agence GROUPE FRANCEPATRIMOINE Immobilier – 4 Place Sainte Hélène, 36 000 CHATEAUROUX ;

Spécialisé dans la vente de propriétés et de biens ruraux dans le Berry, le Poitou et le Limousin ;

Ayant eu à faire des estimations de propriétés aux abords de parcs éoliens, la proximité de ces parcs entraîne une baisse de la valeur des propriétés jusqu'à 40% de leur valeur réelle.

A l'heure où les instances départementales et régionales communiquent sur la beauté des campagnes du Berry (voir publicité berryprovince.com-macampagneadustyle), il est impensable d'implanter des parcs éoliens qui défigurent ces campagnes que l'on veut promouvoir.

Fait à CHATEAUROUX

Le 29 Avril 2016

Olivier d'ABADIE

Gérante : Caroline d'ABADIE

SARL AU CAPITAL DE 23 019,80 € - RC B 387 907 579 - CAUTION LCL de 110 000 € - RC SERENIS
N° SIRET 387 907 579 00024 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 723 879 075 79
CARTE PROFESSIONNELLE 56 T EN TRANSACTIONS ET 27 G EN GESTION
DELIVREE LE 13-04-2006 PAR LA PREFECTURE DE L'INDRE



Monsieur Luc Fontaine, Président AHTI
Association des Hébergeurs Touristiques
de l'Indre et départements limitrophes
Mairie de Belâbre
36370 BELABRE (France)

Paris, le 08 avril 2016.

Monsieur,

Suite à nos derniers échanges, nous souhaitons porter à votre connaissance les éléments de réflexion suivants :

L'expert en évaluation immobilière est un technicien expérimenté dans l'art d'évaluer des biens et droits immobiliers.

Il a notamment pour devoir de mettre en œuvre tous les moyens d'investigations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, finalisée par l'établissement d'un rapport d'expertise en vue d'appréhender, le plus fréquemment, la valeur vénale d'un bien immobilier.

Cette valeur vénale, soit la valeur du marché, est le prix auquel un droit de propriété peut raisonnablement être vendu en cas de mise en vente amiable au moment de l'expertise.

Cette valeur peut être déterminée par une approche par comparaison directe, ou par une approche indirecte soit par la capitalisation ou actualisation d'un revenu théorique ou effectif.

Dans tous les cas, le rapport d'expertise comporte d'une part la date de l'expertise et d'autre part, en sus de l'état du bien et de ses équipements, l'ensemble des éléments juridiques, économiques, fiscaux et environnementaux de nature à impacter l'évaluation.

Y figure notamment la présence ou le projet d'installation de parc éolien.

Si, au titre des enquêtes publiques et des études d'impact préalables à l'autorisation d'urbanisme, doivent être appréciés les impacts du projet sur la dépréciation des biens immobiliers, il est constaté que ceux-ci doivent être présentés au regard de l'intérêt général et donc sous l'angle de la macro économie dont le tourisme constitue en France une donnée essentielle.

Le rapport suivant en est l'exemple type :

EVALUATION DE L'IMPACT DE L'ENERGIE EOLIENNE SUR LES BIENS IMMOBILIERS - CONTEXTE DU NORD-PAS DE CALAIS - Rapport final Révision B – Mai 2010 - CLIMAT ENERGIE ENVIRONNEMENT Association loi 1901 3 rue de l'Epaulle 62140 FRESSIN

http://climat-energie-environnement.info/IMG/pdf/CEERapportfinalEolien_Immobilier-revB.pdf

Mais ce rapport a le mérite de convenir de l'absence de données et d'études précises réalisées sur le territoire français portant sur cette question notamment en ce qui concerne le tourisme, les parcs naturels, la qualité des paysages, de la nature préservée et du patrimoine traditionnel bâti dont dépend directement l'économie touristique.

De plus, en France, le contentieux civil entre vendeur et acquéreur fournit deux décisions explicites sur cet impact :

La CA de RENNES (n° 06/02355 du 20 septembre 2007) a estimé à 20% le montant de la dépréciation d'une maison en présence d'un projet de 4 éoliennes sises à 500 mètres de la maison, les trois autres, distantes de 720, 1005 et 1300 mètres.

La CA ANGERS (1 chbre A du 08 juin 2010) a estimé qu'un parc d'éoliennes projeté à environ 1 km dans le paysage d'une maison l'avait dévaluée de 10 % de son prix.

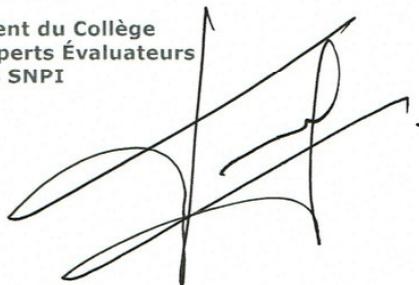
Dès lors, nous pouvons confirmer que l'expert saisi d'une évaluation d'un bien situé dans l'environnement d'un champ d'éoliennes, et donc de l'intérêt privatif de son client, devra nécessairement tenir compte d'une évidente moins-value car l'emplacement et le paysage panoramique, sont incontestablement des déterminants majeurs de la valeur d'un bien.

Nous restons à votre disposition pour toute question relative à ce projet.

Veillez croire Monsieur en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Gérard FONS

Président du Collège
des Experts Évaluateurs
Agrégés SNPI



BOUTIQUE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRENNE

Madame, Monsieur,

Je soussigné, Jacques CLEMENT, directeur de la boutique du Parc Naturel Régional de la Brenne à Rosnay, affirme être contre le projet d'implantation d'éoliennes au sein du Parc.

Si mes convictions en matière d'écologie me rendent sensible au développement durable et aux énergies renouvelables, je ne puis en revanche soutenir une entreprise qui ne s'inscrit en rien dans une croissance verte malgré que telle en soit sa prétention. En effet je suis fermement opposé, aux centrales nucléaires qui nous obligent à amasser des déchets radioactifs dont on ne sait que faire et qui font peser un danger toujours imminent sur les populations, aux gaz de schiste ainsi qu'à l'extraction pétrolière qui a la capacité d'aussi bien ruiner la planète que de créer des conflits des plus meurtriers.

En revanche lorsque le développement durable est travesti à grands coups de subventions, et d'intérêt économique alors il perd toute son essence et donne à voir des aberrations telles que la volonté d'implanter des éoliennes en Brenne. Il est je crois ainsi utile de rappeler l'impact catastrophique qu'aurait la construction de ces machines sur notre territoire principalement attractif pour ses paysages et sa richesse tant au niveau de la faune que de la flore. Une baisse du nombre de touristes, engendrerait alors une baisse des revenus du secteur tertiaire (restaurants, loisirs, gîtes, etc.) et l'apparition de licenciements. La structure que je dirige s'inscrit tout à fait dans ce genre de risque, l'installation d'éolienne étant source de précarité autant pour mes employés que pour les saisonniers. En effet ces derniers, qui sont le plus souvent des étudiants, trouvent à la Boutique du Parc une source de revenu pour subvenir à leurs besoins lors de leur année scolaire. C'est ainsi que ces jeunes effectuant des saisons chez moi où chez mes pairs seraient eux aussi négativement impacté en voyant l'offre d'emplois saisonniers diminuer. De plus peut on réellement croire à un projet sensé et sincère lorsque l'on a connaissance des études d'impact et que de surcroit ce sont le plus souvent des entreprises étrangères qui réalisent les bénéfices de l'installation ? Nous sommes alors bien loin du retour vers le local et de la rationalisation de la production tant vanté lors de la COP 21.

Enfin permettez moi de remarquer, que la France ayant le deuxième plus grand territoire maritime au monde, et que jusqu'à preuve du contraire le vent y souffle plus fort, il serait fort pragmatique de tourner vos projets vers tous ces territoires.

Jacques CLEMENT

Fait le 6.03.2016 à Rosnay

Signature :



A L'ASSOCIATION DES HEBERGEURS TOURISTIQUES DE L'INDRE
POUR VALOIR CE QUE DE DROIT

ATTESTATION

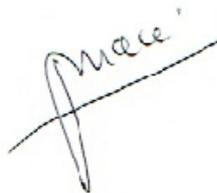
Je soussigné, Macé Philippe, gérant de la EARL CE et PC de l'Épineau dont le siège social se situe à Le Grand Tremble 36300 Ruffec, employant 4 personnes ainsi que des saisonniers, certifie par la présente que dans le cadre de notre activité de loisir non seulement en tant que centre équestre mais également en tant que gîte d'étape, nous réalisons environ 60% de notre chiffre d'affaire annuel avec notre clientèle de résidence secondaire et de professionnels du tourisme dans et autour du Parc Naturel de la Brenne.

Si des éoliennes géantes devait être implantées à l'entrée du PNR, et visibles à 45 km alentour, elles porteraient une atteinte irréversible à la richesse du territoire rural du parc, que sont le paysage, le patrimoine naturel et architectural et qui constituent le moteur du développement économique touristique indispensable pour en assurer la pérennité
Il s'en suivrait irrémédiablement une baisse certaine de la fréquentation touristique .

Cette baisse aurait pour conséquence une importante réduction du chiffre d'affaire pour notre entreprise avec d'importantes conséquences sur l'emploi.(1 ou 2 emplois risquent d'être touchés).

Ayant pris connaissance de l'analyse détaillée par l'AHTI du Rapport d'Enquête Publique du projet éolien de Thollet & Coulonges de monsieur Michel Bobin, commissaire enquêteur pour la sauvegarde des emplois du département de l'Indre et des départements limitrophes, nous demandons à l'autorité administrative d'interdire la construction de toute zone industrielle d'éoliennes géantes à moins de 40 km de distance du Parc Naturel Régional de la Brenne.

Fait à Ruffec le 4 mars 2016



**EARL Centre Equestre
et Poney Club de l'Épineau**
36300 RUFFEC LE CHÂTEAU
Tél. 02 54 37 72 63 - Fax 02 54 37 11 66
Siret 4823199200013 - Ape : 0143Z - NTVA : FR 08482391992



Philippe RICHARD
Agent général exclusif MMA
11 rue st Honoré
36300 LE BLANC
tél / fax : 02.54.37.02.37
Email : philippe.richard@mma.fr
N°ORIAS :07010433- www.orias.fr

LE BLANC le 07/12/2016

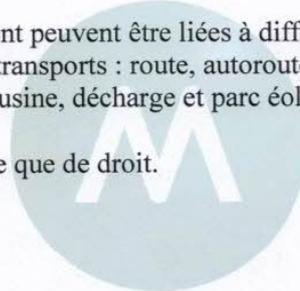
MME ROUET GRANDCLEMENT
LA GRAND MAISON
36300 INGRANDES

Madame,



Suite à notre conversation, je vous confirme que MMA, après études, a déduit que la modification de l'environnement engendre une perte de valeur de la résidence principale ou secondaire.

Les modifications d'environnement peuvent être liées à différents événements extérieurs : la construction d'infrastructures de transports : route, autoroute..., et plus particulièrement des constructions à usage industriel : usine, décharge et parc éolien.



Attestation pour servir et valoir ce que de droit.



P RICHARD



DEPARTEMENT DE L'INDRE

BRENNE ET BOISCHAUT

Une transition énergétique qui tue notre espoir de survie économique.

Les entreprises alertent l'ensemble des élus du département.

Nous sommes des entrepreneurs source des revenus créant l'activité économique de notre territoire, facteurs de la pérennité de sa cohésion sociétale.

Nous sommes directement et indirectement la première source de revenu fiscal.

Les touristes sont nos clients.

Ils représentent par an, à eux seuls, pour l'économie du département de l'Indre

- **350 000 entrées** pour les sites les plus visités,
- **710 000 nuitées**
- et plus de **35 000 000 €** de chiffre d'affaires pour les hébergements.

Ils constituent aussi un important pourcentage des **50 000 000 €** du chiffre d'affaires réalisé par les 100 principaux restaurants du département.

Indépendamment des touristes, sans compter les citoyens qui achètent des maisons pour leur retraite, les **14 000 propriétaires de résidences secondaires** du département représentent plus de **50 000 consommateurs et clients** supplémentaires pour les entreprises de notre territoire.

Pour nous, entrepreneurs de l'Indre, bâtiment tous corps d'état, artisans, professionnels de l'immobilier, commerçants, prestataires de service, ..., la clientèle touristique et de résidences secondaires est un acteur déterminant pour l'activité économique et le maintien des emplois.

Le fort potentiel touristique de l'Indre réside uniquement dans la richesse de ses monuments, son paysage rural traditionnel et sa nature - faune et flore -préservée.

L'implantation de zones industrielles d'éoliennes géantes est en passe de ruiner définitivement notre présent et notre devenir économique.

.../..

Journal Officiel de la République Française du 30 mai 2015

RNA W361000796

Association de Hébergeurs Touristiques de l'Indre 36370 Bélâbre

Nous n'avons pas la mer, pas la montagne, pas les attractions urbaines réputées. Notre seule richesse touristique est nos paysages de bocage.

L'Indre peu consommatrice d'énergie n'est peuplée que de 228 000 habitants. Ses principales ressources énergétiques potentielles ne sont pas le vent, mais la biomasse et le photovoltaïque qui, associés aux investissements pour l'économie d'énergie sont ensemble des générateurs **d'emplois locaux non délocalisables**, et la seule réponse efficace pour la mise en valeur du territoire conformément aux objectifs de développement durables et de la COP21.

Nous sommes solidaires et soutenons nos collègues, les professionnels du tourisme du département et savons que l'encerclement et le mitage du territoire en co-visibilité avec des aérogénérateurs (de hauteur supérieure à 80m) entraînerait soit la fermeture pure et simple de l'activité pour certains soit une perte de clientèle de 30 à 40 % pour d'autres.

NOUS, ENTREPRENEURS DEMANDONS LE REFUS DES PROJETS DE CONSTRUCTION D'AEROGENERATEURS DE PLUS DE 80m DANS L'INDRE ET TERRITOIRES LIMITOPHES.

DATE :

SIGNATURE :

NOM ENTREPRISE			
ACTIVITE			
NOM DIRIGEANT			
N°RCS			
Commune/cd postal			
Adresse Mail		Effectif s	

Journal Officiel de la République Française du 30 mai 2015
RNA W361000796

Association de Hébergeurs Touristiques de l'Indre 36370 Bélâbre
<http://association-hebergeurs-touristiques-indre.com/participation/>